



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

---

---

**Commission permanente des affaires sociales**

**Élection du président**

**Le vendredi 1er décembre 1995 — No 29**

**Président: M. Roger Bertrand**

---

**QUÉBEC**

**Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):**

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ index  
325 \$ débats des commissions parlementaires  
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements  
75 \$ commission du budget et de l'administration  
70 \$ commission des institutions  
65 \$ commission des affaires sociales  
60 \$ commission de l'économie et du travail  
40 \$ commission de l'éducation  
35 \$ commission de la culture  
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation  
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

**Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages**

**Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:**

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
5, Place Québec, bureau 195  
Québec, (Qc) G1R 5P3  
téléphone: 418-643-2754  
télécopieur: 418-528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des affaires sociales**

**Le vendredi 1er décembre 1995**

**Table des matières**

Élection du président

1

**Intervenants**

M. Raymond Brouillet, vice-président de l'Assemblée

M. Robert Perreault

M. Serge Deslières



Le vendredi 1er décembre 1995

### Élection du président

(Onze heures quarante-neuf minutes)

**Le Président (M. Brouillet):** À l'ordre, messieurs dames!

Je déclare ouverte la séance de la commission des affaires sociales. Le mandat de cette séance est de procéder à l'élection du président de la commission. Je vous rappelle la procédure, qui est très simple. Conformément à l'article 140 du règlement, en vue de vacance de la charge de président, la commission élit, dans les 30 jours, un nouveau président. Selon l'article 135 du règlement, «le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire». Alors, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président.

### Élection du président

**M. Deslières:** Alors, M. le vice-président, il me fait plaisir de proposer, comme nouveau président de la commission des affaires sociales, afin de combler le poste devenu vacant hier, le député de Mercier, M. Robert Perreault.

**Le Président (M. Brouillet):** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

• (11 h 50) •

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Brouillet):** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Brouillet):** Adopté. Alors, je déclare donc M. le député de Mercier — c'est bien ça — élu président de la commission des affaires sociales.

**Le Président (M. Perreault):** Alors, M. le Président, vous me permettrez de remercier mes collègues pour une telle unanimité, et mes enfants vous enverront une carte postale pour leur cadeau de Noël. Merci bien.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Perreault):** Non, bien, merci. On m'a dit que la commission avait un rythme de travail et un style où il y avait une entente, un climat d'entente. Je vais tout faire pour le préserver, bien certainement.

**Le Président (M. Brouillet):** Je vous félicite, M. le nouveau président. Et, sur ce, les travaux de la commission des affaires sociales sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 11 h 51)

